

Le 8 mai 2017.

Procès-verbal de la session ajournée du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 8 mai 2017, à 19 heures, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, Nancy Delisle, conseillères
Monsieur Pascal Paquette, conseiller
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame France Mc Sween.

Monsieur Jean-Luc Lavigne prend son siège à 19h03.

Madame Lise Nolette est absente.

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Mme France Mc Sween ouvre la séance à 19 heures.

10-05-17 BILLETS TRAVAUX AIRRL 2017

IL EST PROPOSÉ PAR MME JOHANNE ALLARD, APPUYÉ PAR M. PASCAL PAQUETTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham accepte l'offre qui lui est faite de **Banque Royale du Canada** pour son emprunt par billets en date du 16 mai 2017 au montant de 447 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 379. Ce billet est émis au prix de **100,0000** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

2,21000 %	16 mai 2018
2,21000 %	16 mai 2019
2,21000 %	16 mai 2020
2,21000 %	16 mai 2021
2,21000 %	16 mai 2022

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

ADOPTÉE À LA SÉANCE DU 8 MAI 2017.

11-05-17 EMPRUNT PAR BILLET POUR 5 ANS

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham souhaite emprunter par billet un montant total de 447 000 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
379	447 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR MME NANCY DELISLE, **APPUYÉ PAR M.** JEAN-LUC LAVIGNE **ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 447 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 379 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

QUE les billets soient datés du 16 mai 2017;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018	40 000 \$
2019	41 000 \$
2020	41 900 \$
2021	43 000 \$
2022	44 100 \$ (à payer en 2022)
2022	237 000 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 mai 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 379, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À LA SÉANCE DU 8 MAI 2017.

12-05-17 RÉSOLUTION RELATIVE AUX SERVICES BANCAIRES AVEC LA BANQUE ROYALE DU CANADA

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Mme France Mc Sween et Mme Christiane Leblanc, respectivement mairesse et directrice générale/secrétaire trésorière, ont l'autorisation d'agir conjointement pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham avec la Banque Royale du Canada, dans le cadre de l'emprunt concernant le règlement municipal numéro 379, concernant les travaux de voirie sur le programme AIRRL en 2016.

13-05-17 ANNULATION RÉOLUTION 06-05-17

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler la résolution 06-05-17 concernant l'achat d'un chapiteau en partenariat avec les organismes de la paroisse.

14-05-17 ACHAT D'UN CHAPITEAU

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham fasse l'achat d'un chapiteau 20 pieds x 37 pieds au coût de 1 684 \$. La municipalité demandera une participation financière de 200 \$ aux différents comités de la paroisse. La municipalité paiera un montant supplémentaire de 9 \$ pour les assurances. Une entente sur l'utilisation du chapiteau sera rédigée et approuvée par tous les organismes. Il sera interdit de le louer à des particuliers ou à l'extérieur de la municipalité. Pour le transport, un résident de St-Jean sur le Richelieu pourra l'apporter.

15-05-17 ANNULATION RÉOLUTION 08-04-17

Attendu que d'importants travaux de voirie devront avoir lieu sur le programme de la TECQ d'ici 2 ans ;

Attendu qu'il y a lieu de garder le maximum de cette aide financière pour ces travaux ;

Attendu que l'aide financière pour les équipements du terrain de jeux est à reconsidérer ;

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler la résolution 08-04-17, qui concernait une demande d'aide financière sur la TECQ pour les jeux d'eau.

16-05-17 ACHAT DE TOURBE POUR LES JEUX D'EAU

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de tourbe chez Gazonnière Vigneault de St-Valère, au coût de 439 \$ incluant le transport par Richard Trottier, pour couvrir le sol près des jeux d'eau ; on pourra demander à Pierre Gauthier s'il a le temps de l'installer.

Il faudra réécrire au ministère des Transports pour le terrain à vendre à l'entrée du village, et leur spécifier que notre prix de 500 \$ est justifié, considérant que le terrain n'a pas une superficie suffisante pour une vente future et qu'il est acquis pour une question de villégiature (enseignement, parc, etc.).

17-05-17 RÉOLUTION POUR LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2017-2018.

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire une demande à notre député M. Sébastien Schneeberger, dans le cadre du Programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal 2017-2018, pour les chemins municipaux suivants :

- Rang 1 sud-ouest et rang 2 sud, rechargement de gravier, coût 50 000 \$

18-05-17 RÉOLUTION POUR LA CPTAQ, PROJET SENTIERS ÉQUESTRES

Attendu que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham a pris connaissance de la demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par l'organisme *Les sentiers équestres aux mille collines* ;

Attendu que l'organisme fait une demande à la CPTAQ afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, soit pour des sentiers équestres en milieu agricole ;

Attendu que de l'avis de l'inspection municipale, cette demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité ;

Attendu qu'il n'y a pas d'autres espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole ;

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la présentation de la demande à la CPTAQ par l'organisme *Les sentiers équestres aux mille collines*.

19-05-17 RÉSOLUTION COMMANDE ABAT-POUSSIÈRE

Attendu une demande de soumission à 2 fournisseurs ;

Attendu que nous préférons le chlorure de calcium 35% au chlorure de magnésium 30% ;

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat de 50 000 litres d'abat poussière (chlorure de calcium liquide 35%) chez Somavrac (anciennement Calclo), au coût de 0.2945 \$ du litre.

Inspections de 2 ponts : transmettre les observations du ministère à Mario St-Cyr.

Rencontre Table des aînés MRC Arthabaska, 24 mai Victoriaville, Mme Delisle devrait y aller.

20-05-17 ADHÉSION COPERNIC

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer le renouvellement de la cotisation annuelle à Copernic, au coût de 50 \$.

Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

France Mc Sween, maire

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (20h28).

Accepter sur proposition de M. Pascal Paquette
Seconder par Mme Johanne Allard

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
Directrice générale
Secrétaire trésorière

